



Conseil économique et social

Distr. limitée
17 avril 2022
Français
Original : anglais
Anglais, espagnol et français
seulement

Fonds des Nations Unies pour l'enfance

Conseil d'administration

Session annuelle de 2022

14-17 juin 2022

Point 6 a) de l'ordre du jour provisoire*

Descriptif de programme de pays

République-Unie de Tanzanie

Résumé

Le présent descriptif de programme de pays pour la République-Unie de Tanzanie est soumis au Conseil d'administration pour examen et adoption selon la procédure d'approbation tacite lors de la présente session. Le descriptif de programme de pays inclut une proposition de budget indicatif global d'un montant de 92 065 000 dollars à imputer sur les ressources ordinaires, dans la limite des fonds disponibles, et de 128 350 000 dollars à imputer sur les autres ressources, sous réserve de la disponibilité des contributions à des fins spéciales, pour la période allant de juillet 2022 à juin 2027.

* [E/ICEF/2022/9](#).

Note : La version française du présent document a été établie dans son intégralité par l'UNICEF.



Fondements du programme

1. La République-Unie de Tanzanie compte 60 millions d'habitants, dont 30 millions d'enfants de moins de 18 ans¹. Le niveau élevé du taux de fécondité et la baisse du taux de mortalité ont fait entrer le pays dans une période de transition démographique qui devrait être marquée par une explosion du nombre de jeunes au cours des décennies à venir. Parallèlement, les migrations entre les zones rurales et urbaines entraînent une urbanisation rapide. La proportion de la population vivant en milieu urbain devrait augmenter de plus d'un tiers au cours des dix prochaines années et atteindre 42 % en 2030. À Zanzibar, elle dépasse déjà 60 %². Les systèmes de services sociaux tanzaniens ont été conçus pour une population majoritairement rurale dans laquelle les habitants des campagnes étaient les plus défavorisés. Désormais, ce sont les zones urbaines qui présentent les niveaux les plus importants de privations, mesurés par certains indicateurs des droits de l'enfant, comme les taux de mortalité néonatale, infantile et maternelle³.

2. En 2020, après avoir connu 20 ans d'essor économique, la Tanzanie a acquis le statut de pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure⁴. Les chocs provoqués par la pandémie de maladie à coronavirus 2019 (COVID-19) ont freiné la croissance du produit intérieur brut, dont on estime qu'elle est passée de 8,1 % en 2019 à 4,4 % en 2020, avant de repartir légèrement à la hausse pour atteindre 5,2 % en 2021⁵. Jusqu'alors, le taux de pauvreté avait affiché une baisse modérée (passant de 28 % en 2012 à 26 % en 2019), même si le nombre absolu de personnes pauvres continuait d'augmenter du fait de la croissance démographique⁶. Avant la pandémie, 74 % des enfants se trouvaient en situation de pauvreté multidimensionnelle, et 30 % vivaient en dessous du seuil de pauvreté, avec d'importantes disparités régionales⁷. On estime qu'en 2020, lorsque l'économie du pays a été frappée par la crise de la COVID-19, un million de Tanzaniens sont passés en dessous du seuil national de pauvreté⁸.

3. En 2021, les bouleversements politiques et les plans nationaux de développement ont ouvert la porte à la priorisation à l'échelle nationale du développement humain durable et à des échanges entre pouvoirs publics, société civile, secteur privé et partenaires de développement. Cette ouverture intervient sous la présidence de Samia Suluhu Hassan, première femme à diriger la Tanzanie. L'accession de Samia Suluhu Hassan à la fonction de Cheffe de l'État constitue un symbole fort de ce que les femmes et les filles peuvent accomplir. La pandémie de COVID-19 est aujourd'hui reconnue et la mise en place de mesures de prévention, notamment en faveur de la vaccination, est considérée comme une priorité. Les plans établis pour le bien-être des adolescents, le développement de la petite enfance,

¹ UNICEF, *La Situation des enfants dans le monde 2021*, octobre 2021.

² UNICEF en Tanzanie, *Sustainable Development Goals and Children in Tanzania* (Les enfants dans le contexte des objectifs de développement durable en Tanzanie), 2019 ; Banque mondiale, *Tanzania Economic Update, Issue 16* (Note sur la situation économique en Tanzanie, n° 16), 2021.

³ *Tanzania Demographic and Health Survey and Malaria Indicator Survey (TDHS-MIS) 2015–16* (Enquête démographique et de santé en Tanzanie et enquête sur les indicateurs relatifs au paludisme), 2016.

⁴ Calcul effectué à partir des données du Groupe de la Banque mondiale, disponibles à l'adresse suivante : <https://donnees.banquemondiale.org/>. Page consultée le 28 décembre 2021.

⁵ Bureau national de statistique de la Tanzanie, « Highlights on Third Quarter Gross Domestic Product, (July-September) 2021, Base Year 2015 » (Points à retenir concernant le produit intérieur brut au troisième trimestre 2021, année de référence 2015), décembre 2021.

⁶ Banque mondiale, *Tanzania Economic Update, Issue 15*, 2021.

⁷ UNICEF, 2019 ; Enquête sur le budget des ménages pour 2017/2018 (Tanzanie continentale) et 2019/2020 (Zanzibar).

⁸ Banque mondiale, *Tanzania Economic Update, Issue 16*, 2021.

l'éducation inclusive et la couverture sanitaire universelle témoignent de l'engagement national en faveur des enfants.

4. L'ampleur de la population qui sera en âge de travailler dans les années à venir fait de la protection, de la santé, de l'alimentation, de l'éducation et de l'autonomisation des enfants et des adolescents des enjeux cruciaux pour la stabilité et le développement durable du pays. Au cours du précédent cycle de programme de pays, des améliorations ont été constatées au niveau de nombreux indicateurs liés aux droits de l'enfant, parmi lesquels les taux de mortalité néonatale, infantile, infantojuvénile et maternelle, les retards de croissance, l'incidence du VIH chez les enfants et l'accès aux services d'eau et d'assainissement. Néanmoins, ces avancées ont été lentes et irrégulières. La Tanzanie est en voie d'atteindre l'un des huit objectifs de développement durable directement liés à l'enfance (travail décent et croissance économique). Elle réalise des progrès modérés concernant trois autres (égalité entre les sexes ; eau propre et assainissement ; paix, justice et institutions efficaces), tandis qu'une stagnation est observée à l'égard des quatre objectifs restants, qui portent sur la pauvreté, la faim, la santé et l'éducation⁹.

5. L'adolescence et la petite enfance constituent deux périodes déterminantes pour la vie des enfants tanzaniens. Les difficultés auxquelles font face les adolescents pour jouir de leurs droits reflètent leurs expériences au cours de la vie. La plupart d'entre eux n'ont pas accès aux connaissances et aux compétences requises pour les emplois de demain, en particulier dans le cadre des économies concurrentielles, industrielles et nouvelles (numérique, verte, etc.) qui sont envisagées dans les plans nationaux. Près de 3,2 millions d'enfants âgés de 7 à 17 ans ne sont pas scolarisés, et 1,2 million d'entre eux ne sont jamais allés à l'école. Les filles des populations rurales défavorisées sont les plus touchées par ce problème¹⁰. Bien que les filles soient plus nombreuses que les garçons à arriver au terme de l'enseignement primaire, elles abandonnent beaucoup plus fréquemment leurs études à partir de l'âge de 12 ans¹¹. Le taux net de scolarisation dans l'enseignement secondaire n'est que de 27 %¹². La médiocrité des résultats obtenus en matière d'éducation s'expliquent notamment par la mauvaise qualité des services d'eau, d'assainissement et d'hygiène (EAH, ou WASH pour l'acronyme en anglais), y compris d'hygiène menstruelle, accessibles dans les établissements scolaires, mais aussi par la violence subie par les enfants, qu'il s'agisse de châtiments corporels infligés par les enseignants ou de maltraitements perpétrés par les élèves plus âgés¹³. Les châtiments corporels en tant que méthode disciplinaire sont largement acceptés, et de nombreuses filles sont victimes de violences sexuelles pendant l'adolescence¹⁴. Les mariages d'enfants et les grossesses précoces sont des phénomènes courants qui traduisent l'insuffisance des possibilités éducatives et le faible niveau d'avancement des normes sociales, en particulier au sein

⁹ Site Web « Sustainable Development Report 2021 », page consultée le 1^{er} février 2022.

¹⁰ Ministère de l'éducation, des sciences et de la technologie, « Education Sector Analysis (ESA) for Tanzania Mainland » (Analyse du secteur de l'éducation pour la Tanzanie continentale), 2021.

¹¹ Ranchod, Sarita, « Gender Programme Review » (Examen des programmes selon les questions liées au genre). UNICEF Tanzania, 2018 ; Ministère de l'éducation, des sciences et de la technologie, « Global Initiative on Out-of-School Children » (Initiative mondiale sur les enfants non scolarisés), 2018.

¹² Banque mondiale, *Tanzania Economic Update, Issue 15*, 2021.

¹³ Ministère de l'éducation, des sciences et de la technologie, 2018 ; Nkuba Mabula, Katharin Hermenau et Tobias Hecker, « Violence and Maltreatment in Tanzanian Families – Findings from a nationally representative sample of secondary school students and their parents » (Violence et maltraitance dans les familles tanzaniennes. Conclusions issues d'un échantillon représentatif d'élèves du secondaire et de leurs parents), *Child Abuse and Neglect*, 2018.

¹⁴ République-Unie de Tanzanie, *Violence Against Children in Tanzania* (Violence à l'égard des enfants en Tanzanie), 2011 ; Nkuba Mabula, Katharin Hermenau et Tobias Hecker, « Violence and Maltreatment in Tanzanian families » ; Enquête démographique et de santé en Tanzanie, 2016.

des communautés rurales et des populations défavorisées vivant sur le continent. En 2015-2016, trois femmes sur dix âgées de 20 à 24 ans avaient été mariées avant l'âge de 18 ans, et plus d'un quart des femmes et des filles âgées de 15 à 19 ans avaient déjà eu des grossesses¹⁵. Une enquête récente soutenue par l'UNICEF et menée par la jeunesse a été réalisée auprès de plus de 34 000 enfants et jeunes du pays. Elle a révélé que ces derniers aspirent en priorité à un parcours éducatif complet et de qualité, à de bonnes perspectives d'emploi et à un accès à des services de santé sexuelle et procréative.

6. Les décès chez les enfants, les adolescents et les femmes en âge de procréer surviennent principalement au moment des accouchements. Les taux de mortalité maternelle et néonatale sont élevés et atteignent respectivement 524 décès pour 100 000 naissances vivantes et 20 décès pour 1 000 naissances vivantes. La mortalité néonatale représente 40 % des décès recensés chez les enfants de moins de 5 ans¹⁶. Le fort taux de grossesses précoces ainsi que les problèmes de nutrition adolescente et maternelle contribuent à cette mortalité¹⁷. Les nouvelles infections à VIH et le faible niveau d'adhésion au traitement antirétroviral sont en partie responsables du taux élevé de transmission du VIH de la mère à l'enfant. Ce type de transmission est majoritairement observé chez les adolescentes et les jeunes femmes¹⁸.

7. Les enfants qui survivent aux risques liés à l'accouchement doivent ensuite faire face à un ensemble complexe et interconnecté de facteurs sanitaires, nutritionnels et sociaux susceptibles de faire obstacle à leur développement pendant la petite enfance. Les décès intervenant entre la période néonatale et l'âge de 5 ans touchent plus de 60 000 enfants par an¹⁹. Près d'un tiers (22 % à Zanzibar) des enfants de moins de 5 ans subissent un retard de croissance²⁰. La malnutrition concerne majoritairement les enfants défavorisés ou dont la mère présente un niveau d'éducation faible ou nul²¹. Les pratiques parentales demeurent inadéquates, notamment en ce qui concerne la stimulation précoce, la nutrition, les soins apportés en cas de maladie infantile, la discipline positive et l'implication des hommes²². L'accès à des services de soins attentifs complets et de qualité n'est pas suffisant, en particulier pour les enfants handicapés²³. Bien que la mise en place en 2016 d'un enseignement préprimaire gratuit et obligatoire ait permis de faire progresser la scolarisation, le taux net de

¹⁵ Enquête démographique et de santé en Tanzanie, 2016.

¹⁶ [Données de 2020 présentées sur le site Web du Groupe interorganisations des Nations Unies pour l'estimation de la mortalité juvénile](#), page consultée le 13 décembre 2021 ; Organisation mondiale de la Santé *et al.*, *Trends in Maternal Mortality 2000 to 2017* (Tendances de la mortalité maternelle entre 2000 et 2017), 2019.

¹⁷ Enquête démographique et de santé en Tanzanie, 2016 ; Ranchod, Sarita, « Gender Programme Review », 2018 ; Enquête nationale 2018 sur la nutrition en Tanzanie, 2019.

¹⁸ Site Web du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA), « [HIV Estimates with Uncertainty Bounds 1990-Present](#) » (Estimations du VIH avec prise en compte du degré d'incertitude de 1990 à nos jours), page consultée le 13 décembre 2021 ; République-Unie de Tanzanie, Rapport annuel national sur la prévention de la transmission du VIH de la mère à l'enfant, 2020.

¹⁹ Groupe interorganisations pour l'estimation de la mortalité juvénile, 2020.

²⁰ Enquête nationale 2018 sur la nutrition en Tanzanie, 2019.

²¹ Enquête démographique et de santé en Tanzanie, 2016.

²² Gouvernement de la République-Unie de Tanzanie, « National Agenda for Responsible Parenting and Family Care » (Programme national pour la parentalité responsable et les soins familiaux), 2019.

²³ Programme national multisectoriel relatif au développement de la petite enfance pour la période 2021/2022-2025/2026, 2021.

scolarisation dans l'enseignement préprimaire n'atteint que 34 %²⁴, et les enfants handicapés représentent moins de 0,1 % des enfants inscrits²⁵. Alors que 82 % des Tanzaniens vivant avec le VIH bénéficiaient d'un traitement antirétroviral en 2020, le taux de couverture était seulement de 54 % chez les enfants âgés de 0 à 14 ans²⁶.

8. Si les services et les pratiques liés à l'EAH sont en constante amélioration, ils demeurent inadéquats et contribuent à la propagation de maladies à l'origine de retards de croissance et d'un mauvais état de santé chez les enfants et les adolescents. Trois ménages sur cinq ont accès à une source d'eau de boisson améliorée (cette proportion atteint 98 % à Zanzibar) ; 20 % seulement utilisent des toilettes améliorées et non partagées, et moins de la moitié disposent d'une installation pour le lavage des mains à l'eau et au savon²⁷.

9. Les risques d'une aggravation des crises humanitaires proviennent principalement du changement climatique, de l'instabilité dans les pays voisins et des effets de la COVID-19. La fréquence et l'intensité croissantes des sécheresses et des inondations entraînent une réduction de l'accès à une eau potable et à des services d'assainissement. Elles contribuent également à l'insécurité alimentaire, à la transmission des maladies et aux pertes économiques, notamment au sein des populations vulnérables. Les conséquences attendues du changement climatique sont suffisamment importantes pour couper court à la progression vers les objectifs de développement durable et de réduction de la pauvreté²⁸. Les vulnérabilités associées à l'élévation du niveau de la mer se font sentir, en particulier à Zanzibar. Malgré les rapatriements volontaires, le pays abrite près de 250 000 réfugiés et demandeurs d'asile, dont la plupart viennent du Burundi et de la République démocratique du Congo ; 55 % d'entre eux sont des enfants²⁹. De fortes contraintes liées aux ressources sont en partie responsables de l'inadéquation des services et de la protection dont bénéficient les enfants, les adolescents et les femmes des populations réfugiées. La crise de la COVID-19 a révélé des lacunes dans l'aptitude des systèmes tanzaniens à faire face aux chocs.

10. L'évaluation du programme de pays, l'examen à mi-parcours ainsi que les retours d'information des partenaires ont permis de tirer deux enseignements principaux. En premier lieu, si l'UNICEF entend produire des résultats substantiels et durables en faveur des enfants et ne laisser personne de côté, il lui faut accélérer la mise en place d'une programmation intégrée et porteuse de transformations en matière d'égalité des genres, en particulier dans le domaine des droits des adolescents et des jeunes enfants. En second lieu, la mobilisation par l'UNICEF d'un soutien multipartite et multisectoriel visant à renforcer les systèmes tanzaniens constitue la stratégie la plus efficace pour aider le pays à atteindre les objectifs de développement durable.

²⁴ Bureau de la Présidence, administration régionale et collectivités locales de la République-Unie de Tanzanie, « Basic Education Statistics Report » (Rapport statistique sur l'éducation de base), 2021 ; Ministère de l'éducation et de la formation professionnelle (Zanzibar), « Zanzibar Statistical Abstract 2017-2019 » (Relevé des statistiques portant sur Zanzibar), 2021.

²⁵ Programme national multisectoriel relatif au développement de la petite enfance, 2021.

²⁶ ONUSIDA, Fiches d'information nationales : République-Unie de Tanzanie 2020, 2021.

²⁷ Enquête démographique et de santé en Tanzanie, 2016.

²⁸ Bureau de la Vice-Présidence de la République-Unie de Tanzanie, *Nationally Determined Contribution* (Contribution déterminée au niveau national), 2021.

²⁹ Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, « Tanzania Refugee Situation Statistical Report as of 31 December 2021 » (Rapport statistique sur la situation des réfugiés en Tanzanie au 31 décembre 2021).

Priorités du programme et partenariats

11. Le programme de coopération entre le Gouvernement de la République-Unie de Tanzanie et l'UNICEF est fondé sur une analyse des observations finales du Comité des droits de l'enfant et les recommandations issues de l'Examen périodique universel. Il est pleinement conforme au Plan quinquennal de développement national 2021/2022-2025/2026 et au Plan de développement 2021-2026 de Zanzibar. Il s'appuie sur le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable, qui s'inscrit dans la droite ligne des objectifs de développement durable. Le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable et le programme de pays portent sur les thèmes mis en avant dans les plans nationaux : la mise en œuvre de la compétitivité et de l'industrialisation au service du développement humain, d'une part, et l'économie bleue comme moteur de la croissance inclusive et du développement durable, d'autre part. Le programme de pays prévoit des interventions en faveur de trois des quatre priorités stratégiques du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable : la population, la planète et la création d'un environnement favorable. L'élaboration du programme s'est appuyée sur des consultations d'ordre technique et stratégique menées auprès d'interlocuteurs gouvernementaux, d'organismes des Nations Unies, de partenaires de développement ou d'exécution, et de représentants de la jeunesse.

12. L'objectif global du programme de pays consiste à promouvoir un développement socioéconomique inclusif et durable qui permette à tous les enfants et adolescents, y compris ceux en situation de handicap, d'atteindre leur plein potentiel, de mener une vie saine, de bénéficier d'une alimentation nutritive, d'accéder à des systèmes d'éducation et de protection de qualité, et de jouer un rôle significatif dans la société, en ne laissant personne de côté. Le programme reflète une vision selon laquelle le pays sera en mesure de réaliser ses objectifs nationaux s'il tire parti du dividende démographique. Cela nécessitera de garantir le bien-être et l'autonomisation des adolescentes et des adolescents, ces facteurs étant associés à un bon départ dans la vie pour les enfants. La théorie du changement exposée dans le programme s'articule par conséquent autour de l'adolescence et de la petite enfance.

13. L'action de l'UNICEF portant sur ces deux phases de la vie s'intégrera aux sept composantes du programme, qui correspondent aux domaines d'intervention suivants : santé, VIH, nutrition, EAH, éducation, protection de l'enfance et politique sociale. Le maintien d'une approche sectorielle dans le cadre de la mise en œuvre opérationnelle et programmatique favorisera la continuité du travail réalisé par le bureau de pays avec les partenaires nationaux ainsi que l'efficacité du dialogue avec les structures nationales. La définition des priorités relatives aux actions multisectorielles tiendra compte des enseignements tirés, mais aussi de nouveaux axes concernant les politiques, notamment ceux établis par le plan d'action du pays pour la santé et le bien-être des adolescents, le programme national multisectoriel concernant le développement de la petite enfance, et les mesures permettant aux adolescentes enceintes et aux jeunes mères de retourner à l'école ou d'accéder à d'autres possibilités éducatives.

14. L'UNICEF déploiera une combinaison de stratégies en faveur du changement, qui s'appuieront notamment sur les principes suivants :

a) Renforcement des systèmes : la stratégie globale du programme consiste à consolider les systèmes locaux et nationaux du secteur social, afin que les enfants et les adolescents puissent bénéficier de services complets et de qualité. Pour y parvenir, il sera primordial de tirer parti des synergies programmatiques. L'action du bureau de pays sera principalement axée sur les services de soins primaires et communautaires et s'appuiera sur une approche intégrée du renforcement des systèmes de santé, dont l'objet sera d'abandonner les interventions verticales au profit

d'interventions générales prenant en charge chaque enfant ou adulte dans sa globalité, tout au long de la vie. En vue de favoriser un accès équitable aux services, l'UNICEF aidera le Gouvernement à apporter des améliorations dans les domaines de la gouvernance et du financement, des ressources humaines, de l'approvisionnement en médicaments et produits de santé, et des systèmes d'information sanitaire. Pour ce qui est de la préparation et de la réponse aux situations d'urgence, la conception du nouveau modèle tiendra compte des enseignements tirés des situations d'urgence sanitaire les plus récentes ;

b) Partenariats et participation : l'UNICEF dialoguera et collaborera avec ses partenaires, qui comprennent des organismes des Nations Unies, des groupes d'enfants, d'adolescents, de jeunes et de femmes, des partenaires de développement, des acteurs du secteur privé, du monde universitaire et de la société civile, des parlementaires, des responsables religieux et des influenceurs intervenant sur les médias sociaux. L'UNICEF facilitera la communication à tous les niveaux entre les décideurs et les réseaux tanzaniens d'enfants, d'adolescents et de jeunes ;

c) Changement social, modification des comportements et programmation porteuse de transformations en matière d'égalité des genres : l'UNICEF s'attachera à autonomiser la population tanzanienne aux niveaux familial, communautaire et national en vue de lutter contre les normes sociales néfastes, y compris les normes de genre discriminatoires ou menant à la violence envers les enfants. La socialisation soucieuse de l'égalité des genres et les masculinités positives seront encouragées auprès des hommes et des garçons. L'ensemble de la programmation aura pour but d'éliminer les obstacles à l'égalité des genres.

15. L'UNICEF consolidera son action à Kigoma, dans les Hautes Terres du sud et à Zanzibar, où l'adaptabilité des modèles mis en œuvre sera démontrée sur la base d'indicateurs de réussite précis. La convergence avec les programmes d'autres organismes des Nations Unies sera renforcée à Kigoma et mise à l'ordre du jour dans de nouveaux contextes présentant des inégalités notables pour lesquels ces organismes disposent d'une expertise complémentaire, comme les programmes axés sur l'EAH, la réduction de la pauvreté et l'éradication du choléra à Zanzibar. Par l'intermédiaire du Bureau conjoint des Nations Unies à Dodoma, capitale du pays, l'UNICEF entend approfondir son implication en matière de politiques et son appui technique.

16. Le programme de pays apportera une réponse à l'urbanisation, aux situations de crise humanitaire et aux défis rencontrés en matière d'inclusion du handicap, en mettant l'accent sur la constitution de systèmes résilients, réactifs et équitables permettant d'intervenir auprès des personnes les plus vulnérables. Dans le cadre de ses programmes déployés en milieu urbain, l'UNICEF examinera les moyens de mettre à profit son expertise en matière de réduction de la mortalité, de développement de la petite enfance et d'EAH. L'organisation maintiendra les efforts destinés à renforcer la prestation de services auprès des enfants et des adolescents dans les situations de crise humanitaire. Elle poursuivra également les actions visant à garantir la protection intégrale des droits de l'enfant dans tous les contextes.

Santé

17. La composante « santé » répond à la priorité stratégique du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable axée sur la population, l'objectif étant d'accroître l'utilisation de services de qualité par les Tanzaniens, en particulier les plus vulnérables d'entre eux. Il s'agira plus précisément d'améliorer la survie, la santé et le bien-être des mères, des nouveau-nés, des enfants et des adolescents grâce à une augmentation de la couverture et de la qualité des services proposés en matière de promotion de la santé, de prévention et de traitement.

L'UNICEF soutiendra les efforts déployés par le Gouvernement pour renforcer les services ayant trait au développement de la petite enfance, réduire les décès évitables des enfants et des mères, et améliorer la santé sexuelle et procréative des adolescents. L'organisation aidera les communautés à adopter des comportements sains et bénéfiques, notamment dans le domaine du développement de la petite enfance, en accordant une attention toute particulière à l'égalité des genres. Pour renforcer la préparation et la résilience des systèmes de soins primaires et leur permettre ainsi de proposer des services de santé équitables et accessibles, l'UNICEF préconisera et soutiendra la mise en place de mécanismes de financement durables, une meilleure gestion des ressources humaines, la fiabilité et la cohérence en matière de disponibilité des ressources ainsi que la consolidation du cadre établi pour la préparation et la réponse aux situations d'urgence. L'accent sera mis sur l'amélioration de la qualité des services de santé : ceux-ci doivent être efficaces, sûrs, adaptés à l'âge et au genre, respectueux, mais aussi aptes à répondre aux besoins des communautés. Il conviendra également de favoriser une consommation énergétique plus durable au sein des établissements de santé.

VIH

18. La composante « VIH » du programme répond elle aussi à la priorité stratégique du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable axée sur la population. Ce volet vise à accélérer l'éradication du sida en permettant aux enfants, aux adolescents et aux femmes et filles enceintes ou allaitantes, en particulier les plus vulnérables, d'accéder à des services de prévention, de traitement et de prise en charge du VIH qui soient à la fois résilients, équitables, et de bonne qualité. L'UNICEF préconisera et soutiendra les politiques axées sur l'équité, les financements durables et équitables, les informations stratégiques et le renforcement des capacités au profit de programmes multisectoriels de lutte contre le VIH et de programmes de santé sexuelle et procréative. Une attention particulière sera accordée à l'amélioration, par l'intermédiaire des systèmes gouvernementaux, de la qualité des informations et des services relatifs au traitement et à la prise en charge du VIH au sein des communautés, des écoles et des établissements de santé. La priorité sera accordée aux programmes porteurs de transformations en matière d'égalité des genres, notamment à ceux qui ciblent les hommes et les garçons, en vue de combattre les inégalités et les normes sociales néfastes qui font peser une part disproportionnée du fardeau lié au VIH sur les épaules des adolescentes et des jeunes femmes. L'autonomisation des adolescents et des jeunes sera placée au cœur des interventions associées à cette composante, et l'accent sera mis sur les partenariats avec le secteur privé et les donateurs.

Nutrition

19. La composante « nutrition » du programme répond à la priorité stratégique du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable axée sur la population. Elle vise à réduire le triple fardeau lié à la malnutrition, à savoir les retards de croissance et l'émaciation, les carences en micronutriments, et les problèmes de surpoids et d'obésité touchant les enfants, les adolescents et les femmes en âge de procréer. Grâce au renforcement à tous les niveaux des systèmes sanitaires et alimentaires, mais aussi à la consolidation des liens avec le système de protection sociale, l'UNICEF contribuera à accroître le recours à des services équitables de qualité et encouragera l'adoption de pratiques et de régimes alimentaires favorisant une nutrition, une croissance et un développement optimaux. L'UNICEF plaidera en faveur d'une augmentation des financements nationaux consacrés aux programmes de nutrition, soutiendra les efforts visant à améliorer la qualité et l'utilisation des données dans le cadre des processus décisionnels, et renforcera les ressources humaines dans le secteur de la nutrition. La communication, la coordination et la

gouvernance multisectorielles en faveur de la nutrition seront consolidées, et les structures locales seront renforcées pour une plus grande autonomisation des communautés et des femmes. L'UNICEF œuvrera dans tous les secteurs et au niveau des communautés afin de promouvoir la participation des hommes aux programmes de nutrition ainsi que l'adoption de pratiques d'alimentation appropriées pour les mères, les nourrissons et les jeunes enfants. L'objectif sera également d'encourager des comportements adaptés en matière d'EAH, de développement de la petite enfance et de santé.

Eau, assainissement et hygiène

20. La composante « EAH » du programme répond quant à elle aux priorités stratégiques du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable axées sur la population et la planète. La priorité relative à la planète concerne des questions telles que la gestion des ressources naturelles, les effets du changement climatique et l'énergie propre. Cette composante aura pour objet de soutenir les efforts déployés par le Gouvernement pour étendre l'utilisation de services EAH de base résilients ainsi que l'adoption de bonnes pratiques d'hygiène par les femmes, les enfants, les adolescents et leur famille, en particulier au sein des groupes les plus vulnérables. L'UNICEF portera la plus grande attention aux besoins des femmes et des filles dans le cadre de son action. Cette dernière consistera notamment à renforcer les institutions et les ressources humaines dans les secteurs clés, à donner aux communautés les moyens d'améliorer leur situation en matière d'EAH, mais aussi à promouvoir les investissements dans les infrastructures EAH ainsi que l'adoption de procédures de prévention et de lutte contre les infections dans les écoles et les établissements de santé. L'organisation plaidera en faveur d'une amélioration de la politique nationale et des ressources financières consacrées à ce secteur, avec une considération particulière pour les interventions liées au climat, à l'énergie et à l'environnement. L'équipe responsable de la composante EAH travaillera en collaboration avec d'autres organismes des Nations Unies afin de mener une action globale qui tiendra compte des risques climatiques, des épidémies de choléra ayant touché le pays dans le passé et de l'importante population urbaine vivant à Zanzibar.

Éducation

21. La composante consacrée à l'éducation répond à la priorité stratégique du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable axée sur la population. Elle vise à faire en sorte qu'un plus grand nombre d'enfants et d'adolescents, notamment au sein des groupes les plus vulnérables, puissent accéder de manière équitable à l'éducation préscolaire et à l'éducation de base par l'intermédiaire de services inclusifs et de bonne qualité, bénéficier d'offres pertinentes pour le développement de leurs compétences, et bénéficier d'un apprentissage à un niveau correspondant à leur classe dans un environnement sûr et protecteur. Les interventions cibleront les enfants et les adolescents scolarisés et non scolarisés, avec une attention particulière portée aux adolescentes. L'UNICEF plaidera en faveur d'un accroissement des financements nationaux et des ressources humaines dans le secteur de l'éducation. L'organisation soutiendra également les efforts visant à améliorer la qualité et l'utilisation des données dans le cadre des processus décisionnels. Dans le cadre de sa lutte contre les normes sociales négatives, notamment celles qui véhiculent les inégalités de genre et la violence, l'UNICEF consolidera les liens entre le secteur de l'éducation et les autres systèmes sectoriels et communautaires. L'organisation continuera de renforcer la réduction des risques de catastrophe et les solutions énergétiques durables dans les établissements scolaires. Elle favorisera également l'intégration des questions climatiques dans les programmes pédagogiques. À la lumière des enseignements tirés de la pandémie de COVID-19, l'UNICEF entend apporter un soutien accru à l'apprentissage numérique

à distance ainsi qu'aux investissements dans les dispositifs de haute et de faible technologie permettant la continuité et l'accélération de l'apprentissage.

Protection de l'enfance

22. La composante consacrée à la protection de l'enfance répond aux priorités stratégiques du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable axées sur la population et la création d'un environnement favorable. La notion d'environnement favorable touche notamment à la qualité des institutions et des systèmes publics. Dans le cadre de son volet « protection de l'enfance », le programme vise à faire en sorte que plus d'enfants et d'adolescents vivent dans un milieu qui condamne les violations en matière de protection de l'enfance et qui leur offre dans ce secteur un accès équitable à des services de qualité, axés sur la prévention et sensibles au genre. Pour y parvenir, plusieurs stratégies seront mises en place : les garants des droits accorderont une priorité plus élevée aux enfants à risque ; l'accès à des services de qualité en matière d'état civil et de protection de l'enfance sera facilité ; les lois, les politiques et les budgets seront harmonisés et étayés ; les enfants, les familles et les communautés seront mieux informés sur la prévention et la lutte contre la violence, et joueront un rôle plus actif dans ce domaine. L'aide au renforcement des systèmes portera sur la collecte de données de routine, le personnel des services sociaux, la coordination intersectorielle, mais aussi les normes et la surveillance. Une attention particulière sera portée aux capacités de planification et de budgétisation au niveau national et au niveau des districts. L'UNICEF encouragera la participation des adolescents à la prévention de la violence en milieu scolaire et continuera de concevoir des programmes porteurs de transformations en matière d'égalité des genres, dont les objectifs seront de promouvoir l'implication des hommes dans une parentalité positive et de lutter contre les normes et les pratiques discriminatoires qui cautionnent la violence.

Politique sociale, recherche et évaluation

23. Cette composante répond à la priorité stratégique du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable axée sur la création d'un environnement favorable. Elle vise à améliorer les programmes nationaux qui ciblent les enfants et contribuent à réduire la pauvreté, la vulnérabilité et les inégalités socioéconomiques. L'UNICEF apportera son appui aux systèmes statistiques et aux systèmes publics de gestion financière, au renforcement de la protection sociale et aux travaux de recherche et d'évaluation menés aux niveaux national et local. L'organisation encouragera une élévation de la qualité et de la fréquence des opérations de collecte et de ventilation des données relatives à tous les indicateurs clés. Elle plaidera en faveur d'un meilleur équilibre entre les investissements économiques et sociaux, et soutiendra l'amélioration de la transparence, de la crédibilité, du suivi et de la redevabilité budgétaires. Elle prônera également un élargissement de la couverture des systèmes de protection sociale et aidera à combler les lacunes en matière de capacités et de coordination institutionnelles. L'UNICEF entend nourrir une culture fondée sur les données probantes et renforcer les capacités du pays et de l'organisation elle-même à interpréter et à exploiter les conclusions issues de la recherche et des évaluations, en vue d'éclairer la prise de décisions et la programmation.

Efficacité du programme

24. Cette composante vise à appuyer la mise en œuvre du programme, y compris en ce qui concerne la gestion axée sur les résultats et la coordination sur le terrain. Il s'agira notamment de coordonner les éléments transversaux de la programmation (tels que le plaidoyer et la communication, le changement social et comportemental, l'égalité des genres ou la préparation et la réponse aux situations d'urgence), de

promouvoir l'innovation dans l'ensemble des composantes du programme, et de gérer la mobilisation des ressources et les partenariats.

Tableau récapitulatif du budget

| <i>Composante du programme</i> | <i>(En milliers de dollars des États-Unis)</i> | | |
|--------------------------------------------|------------------------------------------------|--------------------------|----------------|
| | <i>Ressources ordinaires</i> | <i>Autres ressources</i> | <i>Total</i> |
| Santé | 13 000 | 32 500 | 45 500 |
| VIH | 5 100 | 7 300 | 12 400 |
| Nutrition | 6 600 | 25 500 | 32 100 |
| Eau, assainissement et hygiène | 8 800 | 14 500 | 23 300 |
| Éducation | 9 350 | 21 200 | 30 550 |
| Protection de l'enfance | 9 800 | 21 600 | 31 400 |
| Politique sociale, recherche et évaluation | 9 500 | 1 150 | 10 650 |
| Efficacité du programme | 29 915 | 4 600 | 34 515 |
| Total | 92 065 | 128 350 | 220 415 |

Administration du programme et gestion des risques

25. Le programme sera coordonné conformément aux dispositions du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable. Sa mise en œuvre et son suivi seront assurés en collaboration avec le Gouvernement, sous la direction du Ministère des finances et de la planification. L'UNICEF codirigera ou assistera les groupes de travail concernés de l'équipe de pays des Nations Unies.

26. Les risques qui pèsent sur la mise en œuvre du programme sont notamment liés aux catastrophes naturelles, aux urgences sanitaires et aux répercussions des conflits touchant les pays voisins. La mobilisation des ressources peut être limitée en raison du classement de la Tanzanie parmi les pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure, des effets de la pandémie de COVID-19 sur les économies des donateurs, et de la priorité donnée par les partenaires aux crises humanitaires faisant l'objet d'une plus grande visibilité. L'UNICEF s'emploiera à influencer sur l'allocation des ressources par le Gouvernement et mobilisera des fonds internationaux destinés aux dépenses pour le climat.

27. L'organisation ajustera la mise en œuvre du programme pour tenir compte des conclusions du bilan commun de pays et de l'analyse de la situation qu'elle aura réalisée, ces conclusions devant faire l'objet d'une mise à jour régulière. L'UNICEF organisera des examens réguliers avec ses partenaires pour évaluer les risques, de définir des mesures de maîtrise et d'atténuation des risques, et de contrôler l'efficacité des mécanismes de gouvernance et de gestion, l'intendance des ressources financières ainsi que la gestion des ressources humaines, en accordant une attention particulière à la protection contre l'exploitation et les abus sexuels. La gestion de la politique harmonisée concernant les transferts de fonds sera renforcée en vue d'atténuer les risques lors de la mise en œuvre du programme.

28. Le présent descriptif de programme de pays met en exergue les contributions de l'UNICEF aux résultats nationaux et constitue le premier outil de reddition de comptes au Conseil d'administration concernant l'alignement des résultats et les

ressources attribuées au programme au niveau national. La responsabilité des dirigeants aux niveaux du pays, de la région et du siège vis-à-vis des programmes de pays est inscrite dans le programme, les politiques et procédures opérationnelles de l'organisation.

Suivi et évaluation

29. Le suivi des résultats sera aligné sur celui du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable. Le suivi et l'évaluation du programme s'appuient sur le cadre intégré de résultats et d'allocations des ressources. Les évaluations stratégiques viseront à documenter et à mesurer la capacité du programme à produire les résultats escomptés par l'intermédiaire de systèmes locaux renforcés. L'UNICEF conduira des examens internes réguliers du programme et organisera des visites de suivi conjointes. L'organisation utilisera et consolidera les systèmes gouvernementaux de collecte de données afin de générer les données ventilées qui serviront au suivi du programme. Elle invitera les populations touchées à participer à la conception et à la mise en œuvre de ses interventions et intégrera la responsabilité à l'égard de ces populations aux priorités et aux plans de travail du bureau de pays. L'UNICEF cherchera à intégrer ses propres mécanismes de suivi des performances à ceux des autorités publiques aux fins du renforcement des systèmes gouvernementaux.

Annexe

Cadre de résultats et d'allocations des ressources

Programme de coopération entre la République-Unie de Tanzanie et l'UNICEF, juillet 2022-juin 2027

| |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Convention relative aux droits de l'enfant : articles 34, 6 à 12, 17 à 29, 32 à 37, 39 et 40 |
| Priorités nationales : « Tanzania Development Vision 2025 » ; Plan quinquennal de développement national 2021/2022-2025/2026, Plan de développement 2021-2026 de Zanzibar, Objectifs de développement durable correspondants : 1 à 6, 9, 10, 13, 16 et 17. |
| Réalisations énoncées dans le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable faisant intervenir l'UNICEF : Réalisations 1, 3 et 4 |
| Groupes d'objectifs associés au Plan stratégique de l'UNICEF pour 2022-2025 : 1 à 5 |

| Réalisations du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable | Réalisations de l'UNICEF | Principaux indicateurs de progrès, niveaux de référence (NR) et niveaux cibles (NC) ^a * Indicateur du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable | Moyens de vérification | Produits indicatifs énoncés dans le programme de pays | Principaux partenaires ou cadres de partenariat | Montant indicatif des ressources, par réalisation énoncée dans le programme de pays : ressources ordinaires (RO), autres ressources (AR) (en milliers de dollars des États-Unis) | | |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------|--------|
| | | | | | | RO | AR | Total |
| 1 Population D'ici à 2027, les habitants de la République-Unie de Tanzanie, notamment les plus vulnérables d'entre eux, recourent de manière croissante à des services de qualité, à la fois inclusifs, intégrés et porteurs de transformations en matière d'égalité des genres, dans les | 1 Santé D'ici à 2027, une part plus importante d'enfants, d'adolescents et de femmes bénéficient d'une couverture efficace accrue en ce qui concerne les services de promotion de la santé, de prévention et de traitement du secteur de la SRMNIA. | Pourcentage de nouveaux nés recevant des soins postnatals dans les deux jours qui suivent la naissance NR – Tanzanie continentale (TC) : 72 % ; Zanzibar (ZNZ) : 71 % NC – TC : 85 % ; ZNZ : 85 % | Système d'information sanitaire des districts (SISD2) | 1.1 Capacité accrue à adopter des comportements sains 1.2 Services équitables de promotion de la santé, de prévention et de traitement dans le secteur des soins primaires 1.3 Services améliorés en matière de SRMNIA | Partenaires gouvernementaux en Tanzanie continentale et à Zanzibar Organismes des Nations Unies, partenaires de développement, établissements universitaires, organisations de la société civile (OSC) | 13 000 | 32 500 | 45 500 |
| | | Pourcentage d'accouchements pratiqués dans un établissement de santé* NR – TC : 82 % ; ZNZ : 66 % NC – TC : 98 % ; ZNZ : 90 % | SISD2 | | | | | |

| Réalizations du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable | Réalizations de l'UNICEF | Principaux indicateurs de progrès, niveaux de référence (NR) et niveaux cibles (NC) ^a | Moyens de vérification | Produits indicatifs énoncés dans le programme de pays | Principaux partenaires ou cadres de partenariat | Montant indicatif des ressources, par réalisation énoncée dans le programme de pays : ressources ordinaires (RO), autres ressources (AR) (en milliers de dollars des États-Unis) | | |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------|--------|
| | | * Indicateur du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable | | | | RO | AR | Total |
| secteurs de l'éducation de base, de la santé (en particulier la santé reproductive, maternelle, néonatale, infantile, et de l'adolescent [SRMNIA] et la prise en charge du sida, de la tuberculose, du paludisme et des maladies potentiellement épidémiques), de la nutrition, de l'eau, de l'assainissement et de l'hygiène, et de la protection. | | <p>Pourcentage d'enfants de moins de 1 an recevant leur seconde dose de vaccin contre la rougeole à l'échelle nationale</p> <p>NR – TC : 83 % ; ZNZ : 53 % NC – TC : 95 % ; ZNZ : 95 %</p> | Formulaire de rapport conjoint du Ministère de la santé, de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) et de l'UNICEF | | | | | |
| 1 Population | 2 VIH D'ici à 2027, un plus grand nombre d'enfants, d'adolescents et de femmes et filles enceintes ou allaitantes sont libérés de la stigmatisation et recourent à des services de prévention, de traitement et de prise en charge à la fois résilients, | <p>Pourcentage de femmes séropositives bénéficiant d'un traitement antirétroviral pendant leur grossesse et/ou pendant le travail et l'accouchement*</p> <p>NR – 84 % NC – 95 %</p> | Estimations relatives au VIH issues du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA) | <p>2.1 Accès accru et équitable aux services de prise en charge du VIH</p> <p>2.2 Capacité renforcée à mener des interventions axées à la fois sur la prévention du VIH et sur la santé et les droits en matière de sexualité et de procréation</p> <p>2.3 Compétences améliorées en</p> | Partenaires gouvernementaux en Tanzanie continentale et à Zanzibar Organismes des Nations Unies, partenaires de développement, OSC, organisations confessionnelles, établissements universitaires, secteur privé | 5 100 | 7 300 | 12 400 |
| | | <p>Pourcentage d'enfants (de 0 à 14 ans) et d'adolescents (de 10 à 19 ans) vivant avec le VIH et bénéficiant d'un traitement antirétroviral</p> <p>NR : 54 % des enfants ; 71 % des adolescents*</p> | Estimations de l'ONUSIDA relatives au VIH | | | | | |

| Réalizations du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable | Réalizations de l'UNICEF | Principaux indicateurs de progrès, niveaux de référence (NR) et niveaux cibles (NC) ^a * Indicateur du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable | Moyens de vérification | Produits indicatifs énoncés dans le programme de pays | Principaux partenaires ou cadres de partenariat | Montant indicatif des ressources, par réalisation énoncée dans le programme de pays : ressources ordinaires (RO), autres ressources (AR) (en milliers de dollars des États-Unis) | | |
|-------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------|--------|
| | | | | | | RO | AR | Total |
| | équitable et de bonne qualité. | NC : > 95 % des enfants ; > 95 % des adolescents | | matière de prévention, de traitement et de prise en charge du VIH 2.4 Capacité accrue en matière de politiques, de financements et de données ayant trait au VIH | | | | |
| | | Pourcentage des adolescents de 15 à 24 ans possédant des connaissances globales sur le VIH et le sida NR – TC : 37 % ; ZNZ : 27 % NC – TC : 60 % ; ZNZ : 60 % | Enquête sur l'impact du VIH en Tanzanie | | | | | |
| 1 Population | 3 Nutrition D'ici à 2027, une plus grande proportion d'enfants, d'adolescents et de femmes recourent à des services équitables de qualité et adoptent des pratiques et des régimes alimentaires favorisant une nutrition, une croissance et un développement optimaux. | Pourcentage de nourrissons de moins de 6 mois qui sont nourris exclusivement au sein NR – TC : 59 % ; ZNZ : 30 % NC – TC : 70 % ; ZNZ : 40 % | Enquête nationale sur la nutrition en Tanzanie | 3.1 Accès accru à une alimentation abordable, nutritive et de qualité 3.2 Accès accru à des services de qualité en matière de nutrition | Partenaires gouvernementaux en Tanzanie continentale et à Zanzibar Organismes des Nations Unies, partenaires de développement, OSC, établissements universitaires | 6 600 | 25 500 | 32 100 |
| | | Pourcentage d'enfants de 6 à 23 mois recevant un apport alimentaire minimum diversifié* NR – TC : 36 % ; ZNZ : 19 % NC – TC : 50 % ; ZNZ : 25 % | Enquête nationale sur la nutrition en Tanzanie | 3.3 Compétences améliorées concernant les bonnes pratiques de nutrition 3.4 Capacité renforcée à planifier et à mettre en œuvre des programmes | | | | |
| | | Pourcentage de jeunes enfants bénéficiant deux fois par an d'une | Système d'information multisectoriel sur la nutrition | | | | | |

| Réalizations du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable | Réalizations de l'UNICEF | Principaux indicateurs de progrès, niveaux de référence (NR) et niveaux cibles (NC) ^a * Indicateur du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable | Moyens de vérification | Produits indicatifs énoncés dans le programme de pays | Principaux partenaires ou cadres de partenariat | Montant indicatif des ressources, par réalisation énoncée dans le programme de pays : ressources ordinaires (RO), autres ressources (AR) (en milliers de dollars des États-Unis) | | |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------|--------|
| | | | | | | RO | AR | Total |
| | | <p>supplémentation en vitamine A</p> <p>NR – TC : 90 % ; ZNZ : 90 % NC – TC : 90 % ; ZNZ : 90 %</p> | | multisectoriels de nutrition | | | | |
| | | <p>Pourcentage de femmes enceintes recevant une supplémentation en fer et en acide folique pendant au moins 90 jours au cours de leur grossesse en prévention de l'anémie</p> <p>NR – TC : 29 % ; ZNZ : 13 % NC – TC : 50 % ; ZNZ : 20 %</p> | Enquête nationale sur la nutrition en Tanzanie | | | | | |
| <p>1 Population</p> <p>1 Planète</p> <p>D'ici à 2027, les habitants de la République-Unie de Tanzanie, notamment les plus vulnérables d'entre eux, contribuent à une gestion des ressources naturelles plus inclusive et sensible au genre, au renforcement de la résilience</p> | <p>4 Eau, assainissement et hygiène (EAH)</p> <p>D'ici à 2027, un plus grand nombre de personnes, en particulier parmi les plus vulnérables, utilisent des services EAH équitables.</p> | <p>Pourcentage de la population ayant recours à des services au moins élémentaires d'approvisionnement en eau de boisson*</p> <p>NR : 61 % NC : 75 %</p> | Rapports du Programme commun OMS/U NICEF de suivi de l'approvisionnement en eau, de l'assainissement et de l'hygiène | <p>4.1 Capacité renforcée à fournir des services EAH résilients au changement climatique</p> <p>4.2 Accès et recours accrus aux services EAH</p> | Partenaires gouvernementaux en Tanzanie continentale et à Zanzibar | 8 800 | 14 500 | 23 300 |
| | | <p>Pourcentage de la population ayant recours à des services d'assainissement au moins élémentaires*</p> <p>NR : 32 % NC : 75 %</p> | Programme commun OMS/U NICEF de suivi de l'approvisionnement en eau, de l'assainissement et de l'hygiène | <p>4.3 Services EAH améliorés dans les écoles et les établissements de santé</p> | Organismes des Nations Unies, partenaires de développement, OSC, organisations confessionnelles, secteur privé | | | |

| Réalizations du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable | Réalizations de l'UNICEF | Principaux indicateurs de progrès, niveaux de référence (NR) et niveaux cibles (NC) ^a | Moyens de vérification | Produits indicatifs énoncés dans le programme de pays | Principaux partenaires ou cadres de partenariat | Montant indicatif des ressources, par réalisation énoncée dans le programme de pays : ressources ordinaires (RO), autres ressources (AR) (en milliers de dollars des États-Unis) | | |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------|--------|
| | | * Indicateur du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable | | | | RO | AR | Total |
| face au changement climatique, à la réduction des risques de catastrophe et au recours croissant à des énergies renouvelables et efficaces, et en bénéficiant. | | Pourcentage de la population disposant d'une installation pour le lavage des mains à l'eau et au savon à domicile NR : 48 % NC : 80 % | Système national d'information sur la gestion de l'assainissement, système d'information sanitaire | 4.4 Capacité accrue à encourager le changement social en faveur de l'accès aux services EAH | | | | |
| | | Pourcentage d'établissements scolaires disposant de services élémentaires d'approvisionnement en eau de boisson, d'assainissement et d'hygiène NR – eau de boisson : 55,3 % ; assainissement : 30,3 % ; hygiène : 17,6 % NC – eau de boisson : 75 % ; assainissement : 60 % ; hygiène : 85 % | Évaluations nationales normalisées ; système d'information sur la gestion des établissements d'enseignement | | | | | |
| | | Nombre de personnes touchées par une crise humanitaire qui ont accès à de l'eau potable NR : 520 000 NC : 2 680 000 | Rapports de suivi des programmes de l'UNICEF | | | | | |
| 1 Population | 5 Éducation D'ici à 2027, une plus grande part d'enfants et d'adolescents bénéficieront de services équitables, inclusifs et de qualité en matière d'apprentissage | Taux brut de scolarisation dans l'enseignement préprimaire NR – TC : 78,5 % (garçons : 78,9 % ; filles : 78,1 %) ; ZNZ : 85,1 % (garçons : 84 % ; filles : 86,2 %) NC – TC : 79 % (garçons : 79 % ; filles : 79 %) ; | Rapports statistiques sur l'éducation de base en Tanzanie ; Relevé des statistiques portant sur Zanzibar | 5.1 Capacité accrue à fournir des services d'éducation de base et d'éducation non formelle 5.2 Systèmes améliorés pour la prestation de | Partenaires gouvernementaux en Tanzanie continentale et à Zanzibar Organismes des Nations Unies, partenaires de développement, établissements | 9 350 | 21 200 | 30 550 |

| Réalizations du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable | Réalizations de l'UNICEF | Principaux indicateurs de progrès, niveaux de référence (NR) et niveaux cibles (NC) ^a | Moyens de vérification | Produits indicatifs énoncés dans le programme de pays | Principaux partenaires ou cadres de partenariat | Montant indicatif des ressources, par réalisation énoncée dans le programme de pays : ressources ordinaires (RO), autres ressources (AR) (en milliers de dollars des États-Unis) | | |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----|-------|
| | | * Indicateur du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable | | | | RO | AR | Total |
| précoce, d'éducation de base et de renforcement des compétences, de façon à améliorer les résultats d'apprentissage à des niveaux adaptés à la classe et à l'âge des apprenants. | ZNZ : 90 % (garçons : 90 % ; filles : 90 %) | | | services d'éducation de base et d'éducation non formelle 5.3 Multiplicité des offres en matière de parcours d'apprentissage et de renforcement des compétences 5.4 Capacité renforcée des services et des établissements d'éducation à mettre en place des politiques éducatives fondées sur des données probantes | universitaires, OSC, secteur privé | | | |
| | Pourcentage d'enfants en deuxième année de primaire (Standard II) ayant acquis les compétences de base en lecture NR – TC : 38,7 % NC – TC : 50 % | Rapports nationaux d'évaluation portant sur la lecture, l'écriture et le calcul, Conseil national des examens de la Tanzanie | | | | | | |
| | Taux de transition de l'enseignement primaire vers le premier cycle du secondaire NR – TC : 77,4 % (garçons : 78,2 % ; filles : 76,7 %) ; ZNZ : 97,3 % (garçons : 96,4 % ; filles : 98,1 %) NC – TC : 82 % (garçons : 82 % ; filles : 82 %) ; ZNZ : 98,0 % (garçons : 98 % ; filles : 98 %) | Rapports statistiques sur l'éducation de base en Tanzanie ; Relevé des statistiques portant sur Zanzibar | | | | | | |
| | Taux brut de scolarisation dans le premier cycle de l'enseignement secondaire* NR – TC : 46 % (garçons : 43,8 % ; filles : 48,1 %) ; ZNZ : 55,7 % (garçons : 50,8 % ; filles : 60,6 %) ; NC – TC : 51 % (garçons : 50 % ; filles : 52 %) ; ZNZ : 60 % (garçons : 55 % ; filles : 65 %) | Rapports statistiques sur l'éducation de base en Tanzanie ; Relevé des statistiques portant sur Zanzibar | | | | | | |
| | Pourcentage d'enfants non scolarisés en âge de | Rapport de suivi sur les performances du | | | | | | |

| Réalizations du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable | Réalizations de l'UNICEF | Principaux indicateurs de progrès, niveaux de référence (NR) et niveaux cibles (NC) ^a * Indicateur du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable | Moyens de vérification | Produits indicatifs énoncés dans le programme de pays | Principaux partenaires ou cadres de partenariat | Montant indicatif des ressources, par réalisation énoncée dans le programme de pays : ressources ordinaires (RO), autres ressources (AR) (en milliers de dollars des États-Unis) | | |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------|--------|
| | | | | | | RO | AR | Total |
| | | fréquenter un établissement d'éducation de base NR – TC : 7 % ; ZNZ : 27 % NC – TC : 4 % ; ZNZ : 21 % | secteur éducatif, évaluation concernant les enfants non scolarisés à Zanzibar | | | | | |
| 1 Population 4 Environnement favorable D'ici à 2027, les habitants de la République-Unie de Tanzanie, notamment les plus vulnérables d'entre eux, jouent un rôle dans les institutions et les systèmes gouvernementaux qui promeuvent la paix, la justice, la prise en compte des questions de genre, l'inclusion et la redevabilité. Ils bénéficient en outre de ces systèmes, qui sont représentatifs et respectueux des normes et des règles internationales en matière de droits humains. | 6 Protection de l'enfance D'ici à 2027, une part plus importante d'enfants et d'adolescents bénéficient d'un système de protection de l'enfance équitable et intégré. | Pourcentage d'enfants en conflit avec la loi faisant l'objet d'une procédure de déjudiciarisation ou d'une mesure non privative de liberté NR – TC : 33 % ; ZNZ : 89 % NC – TC : 70 % ; ZNZ : 95 % | Rapports annuels de la police nationale tanzanienne, rapports trimestriels du programme de réinsertion communautaire au niveau des districts | 6.1 Connaissances, attitudes, compétences et capacités d'intervention améliorées en matière de protection de l'enfance 6.2 Capacité accrue à fournir des services de protection de l'enfance 6.3 Capacité accrue à gérer le système de protection de l'enfance 6.4 Capacité accrue à mettre en œuvre les systèmes d'enregistrement des naissances et des décès | Partenaires gouvernementaux en Tanzanie continentale et à Zanzibar Organismes des Nations Unies, partenaires de développement, ONG, secteur privé, établissements universitaires | 9 800 | 21 600 | 31 400 |
| | | Pourcentage de ministères, départements et agences (MDA) assumant des responsabilités en matière de protection de l'enfance, et pourcentage de collectivités locales finançant des interventions dans ce secteur NR – TC : Collectivités locales 25 %, MDA 50 % ; ZNZ : MDA 0 % NC – TC : Collectivités locales 70 %, MDA 100 % ; ZNZ : MDA 100 % | Bureau de la Présidence, administrations régionales et collectivités locales | | | | | |
| | | Pourcentage d'adolescentes et d'adolescents âgés de 15 à 19 ans qui estiment qu'un mari peut légitimement frapper ou battre sa femme dans certains cas précis | Enquête démographique et de santé en Tanzanie | | | | | |

| Réalizations du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable | Réalizations de l'UNICEF | Principaux indicateurs de progrès, niveaux de référence (NR) et niveaux cibles (NC) ^a | Moyens de vérification | Produits indicatifs énoncés dans le programme de pays | Principaux partenaires ou cadres de partenariat | Montant indicatif des ressources, par réalisation énoncée dans le programme de pays : ressources ordinaires (RO), autres ressources (AR) (en milliers de dollars des États-Unis) | | |
|-------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------|--------|
| | | * Indicateur du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable | | | | RO | AR | Total |
| | | NR – filles : 59,1 %, garçons : 49,6 % NC – filles : 50 %, garçons : 40 % | | | | | | |
| | | Pourcentage d'enfants de moins de 5 ans dont la naissance a été enregistrée à l'état civil NR – TC : 58 % (filles : 29 % ; garçons : 29 %) NC – TC : 85 % (filles : 42,5 % ; garçons : 42,5 %) | Organisme d'enregistrement, d'insolvabilité et de tutelle (RITA) | | | | | |
| 4 Environnement favorable | 7 Politique sociale, recherche et évaluation Les enfants et les autres groupes vulnérables jouissent d'un accès universel à des services élémentaires, dont la mise en œuvre est assurée de manière efficace par des systèmes de protection sociale, de données statistiques et de gestion financière publique renforcés aux niveaux national et local. | Pourcentage des dépenses publiques consacrées à la santé NR – TC : 6,7 % ; ZNZ : 11,9 % NC – TC : 7,2 % ; ZNZ : 12,4 % | Ministère des finances et de la planification, registres budgétaires, exposé du budget | 7.1 Systèmes statistiques renforcés permettant la production de données probantes à des fins de plaidoyer politique | Partenaires gouvernementaux en Tanzanie continentale et à Zanzibar Organismes des Nations Unies, partenaires de développement, établissements universitaires, groupes de réflexion | 9 500 | 1 150 | 10 650 |
| | | Nombre de ménages bénéficiant de programmes de transferts en espèces NR : 886 724 NC : 1 200 000 en 2025 | Rapports annuels du Fonds d'action sociale de Tanzanie | 7.2 Systèmes publics de gestion financière renforcés permettant le rééquilibrage des investissements sociaux et économiques | | | | |
| | | Pourcentage d'enfants vivant dans la pauvreté multidimensionnelle NR – TC : 88,3 % ; ZNZ : 66,1 % NC – TC/ZNZ : diminution annuelle de 2 % | Enquêtes sur le budget des ménages | 7.3 Systèmes de protection sociale améliorés | | | | |
| | | Pourcentage d'enfants vivant dans la pauvreté monétaire NR – TC : 30,1 % ; ZNZ : 30,1 % | Enquêtes sur le budget des ménages | 7.4 Capacités accrues en matière de recherche et d'évaluation axées sur l'enfance et l'équité | | | | |

| Réalizations du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable | Réalizations de l'UNICEF | Principaux indicateurs de progrès, niveaux de référence (NR) et niveaux cibles (NC) ^a | Moyens de vérification | Produits indicatifs énoncés dans le programme de pays | Principaux partenaires ou cadres de partenariat | Montant indicatif des ressources, par réalisation énoncée dans le programme de pays : ressources ordinaires (RO), autres ressources (AR) (en milliers de dollars des États-Unis) | | |
|-------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------|----------------|
| | | NC – TC/ZNZ : Diminution annuelle de 1 % | | | | RO | AR | Total |
| | 8 Efficacité du programme | Pourcentage de résultats du programme de pays en voie de réalisation ou réalisés NR : 93 % NC : 100 % | InSight | 8.1 Coordination des programmes 8.2 Communication 8.3 Planification et suivi 8.4 Coordination des interventions d'urgence et des opérations sur le terrain 8.5 Communication pour le changement social, la modification des comportements et la prise en compte des questions de genre 8.6 Partenariats de plaidoyer 8.7 Partenariats avec le secteur public et le secteur privé 8.8 Innovation, gestion des connaissances et transformation numérique | Partenaires gouvernementaux en Tanzanie continentale et à Zanzibar Organismes des Nations Unies, partenaires de développement, OSC, organisations confessionnelles, secteur privé | 29 915 | 4 600 | 34 515 |
| Montant total des ressources | | | | | | 92 065 | 128 350 | 220 415 |

^a Les données relatives aux niveaux de référence et aux niveaux cibles sont ventilées par zone (Tanzanie continentale et Zanzibar), sauf si la source ne mentionne pas cette information ou si le programme ne concerne qu'une zone précise.